



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1927

Lyon 3e - Approbation de la gratuité de la mise à disposition des locaux au sein de la Mairie du 3ème arrondissement située 215 rue Duguesclin au profit de l'association "La Fédération des Oeuvres Laïques (FOL 69)" - EI 03017

Direction Centrale de l'Immobilier

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

SEANCE DU 7 JUILLET 2022

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 12 JUILLET 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 30 JUIN 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 18 JUILLET 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme POPOFF Sophia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHU, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. HUSSON (pouvoir à M. GODINOT), Mme ZDOROVITZOFF (pouvoir à Mme DE LAURENS), Mme PRIN (pouvoir à M. VIVIEN), Mme BOUAGGA (pouvoir à Mme CABOT), Mme GEORGEL (pouvoir à Mme PERRIN), M. KEPENEKIAN (pouvoir à Mme GAILLIOUT), M. REVEL (pouvoir à Mme DELAUNAY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/1927 - LYON 3E - APPROBATION DE LA GRATUITE DE LA MISE A DISPOSITION DES LOCAUX AU SEIN DE LA MAIRIE DU 3EME ARRONDISSEMENT SITUEE 215 RUE DUGUESCLIN AU PROFIT DE L'ASSOCIATION "LA FEDERATION DES OEUVRES LAÏQUES (FOL 69)" - EI 03017 (DIRECTION CENTRALE DE L'IMMOBILIER)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 22 juin 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon est propriétaire d'un tènement immobilier situé 215 rue Duguesclin à Lyon 3^{ème}, dénommé « Mairie du 3^{ème} arrondissement », de section cadastrale AE 65, répertorié sous le numéro d'ensemble immobilier 03 017, et appartenant à son domaine public.

La Mairie du 3^{ème} arrondissement de Lyon est gestionnaire de ces locaux, sur le fondement d'une délibération de transfert des équipements de proximité au Conseil municipal en date du 27 mai 2021.

Depuis 2015, la « Fédération des Œuvres Laïques – FOL 69 » occupe des locaux situés dans les locaux de la Mairie du 3^{ème} arrondissement pour toutes ses activités : vie associative, pôle éducation, vacances loisirs, USEP, UFOLEP, services administratifs.

Afin de contribuer aux activités socio-éducatives de l'association sur le territoire de la commune et du fait des objectifs poursuivis par l'occupant, à savoir l'exercice d'une activité à but non lucratif d'éducation populaire qui s'appuie sur des valeurs républicaines et laïques, il est proposé de soutenir cette association en lui accordant la mise à disposition de locaux situés au sein de la Mairie du 3^{ème} arrondissement, d'une surface de 456 m².

Compte tenu des objectifs d'intérêt général poursuivis par la FOL 69 tendant au développement des activités dans les arrondissements de Lyon, il vous est proposé d'accorder la gratuité de cette mise à disposition sur le fondement de l'article L 2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

Il est précisé, en outre, que la valeur locative annuelle desdits locaux a été évaluée à 34 166 €(trente-quatre mille cent soixante-six euros).

Vu l'article L 2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu la délibération n° 2021/880 en date du 27 mai 2021 ;

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil d'arrondissement en date du 15 mars 2022 ;

Vu l'avis du Conseil du 3^e arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

Vu le rectificatif déposé sur l'Espace élu-es :

a) - Dans les VISAS :

- lire :

«Vu la délibération n° 2021/880 en date du 27 mai 2021 ; »

- Au lieu de :

« Vu la délibération n° 2021/2356 en date du 27 mai 2021 ; »

DELIBERE

- 1- La gratuité de la mise à disposition des locaux situés au 215 rue Duguesclin à Lyon 3^{ème}, aux conditions sus évoquées, est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à procéder à l'exécution de la présente délibération.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET